

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1er mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 1er mars 2021.

Selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19 (Arrêtés ministériels 2020-090 et 2020-074 du Ministère des Affaires municipales et Habitation, et 1020-2020 du Ministère de la Santé et des Services sociaux), **la séance est tenue à huis clos et par visioconférence**, et ce, selon les avis publics du 30 novembre 2020 et du 23 février 2021.

Dans l'avis public du 23 février 2021, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit au plus tard 12h, le 1er mars 2021.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 17h00

2021-03-060

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2021-03-061

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Ronald Myles*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021.

ADOPTÉ

1.4 Rapport d'activités de l'année 2020 de la trésorière d'élection – Dépôt

La trésorière dépose le rapport d'activités pour l'année 2020 – aucune activité en 2020

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions écrites :

Une (1) personne se prévaut de la période de questions sur les sujets suivants :

Peter Clarke :

Mr. Clarke suggests that the Mayor and Councillors earnestly consider establishing a town policy requirement that all tenders be on an open one, and not by invitation for all programs, purchases, etc. that exceed a cost of \$15,000 in total not inclusive of taxes.

Please advise the public to whom the CARKE Park waterfront lease was leased to, and for what price and for what period of time and was the lease itself open to all bidders as an open lease tender or was it an invitational only bid on the lease?

RÉPONSE: (du Greffier Owen Falquero) :

This question refers to a resolution adopted at the February 1st Council meeting. That resolution mandated me, as Town Clerk, to make an application for a lease of the hydrological domain from the Minister of the Environment for use of the lake bed next to the shoreline of the CARKE Bondville land belonging to the Town. The previous owner had the same lease. The Town, as new owner, must acquire a new lease for the use of the lake bed.

As it happens, the Minister of the Environment has now advised us that, as a municipality, Lac-Brome can purchase the access to the hydrological domain for the symbolic price of \$1. Council will be adopting a resolution during today's council meeting mandating me to make an application to purchase this right from the Minister of the Environment.

To make it very clear, the Town owns the CARKE Bondville land and will use it as a park with public access. No private group has been granted a lease or any other benefits concerning this property.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2021-03-062 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : **720 320,64 \$**
- Chèques émis #21-04 **608 665,73 \$**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2021-03-063 4.1.2.1.1 Octroi de contrat - AO 2019-09 (Services professionnels en ingénierie – barrage Blackwood)

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie FNX-Innov du décompte progressif #8 au montant de **41 802,61\$,** taxes incluses, pour des travaux réalisés en exécution du contrat de services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du barrage Blackwood;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #8, au montant de **41 802,61\$,** taxes incluses, de la compagnie FNX-Innov pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2019-09 (Services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du barrage Blackwood), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

ADOPTÉ

4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2021-03 -064 4.1.3.1 AO VLB2021-01 – Travaux de rechargement granulaire – chemins Tibbits Hill, Fairmount, Picard, et Howard

ATTENDU l'appel d'offres AO VLB2021-01 dont l'objet est le rechargement granulaire pour les chemins Tibbits Hill, Fairmount, Picard, et Howard;

ATTENDU QUE la Ville recevait les cinq (5) soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Eurovia Québec Construction Inc	473 541,09\$
Excavations Gagnon & Frères inc.	389 000,00\$
Gestimaction Inc.	360 634,49\$
Roger Dion & Fils 2006 Inc	357 772,31\$
Normand Jeanson Exc. Inc.	414 916,03\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Roger Dion & Fils 2006 Inc au montant de 357 772,31\$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Roger Dion & Fils 2006 Inc le contrat AO VLB2021-01 Inc au montant de 357 772,31\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2020-06* décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000\$ pour la reconstruction de diverses routes sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ADOPTÉ

2021-03-065 4.1.3.2 Octroi de contrat - AO VLB2021-05 - Services professionnels en ingénierie – Construction de la caserne d'incendie et centre des mesures d'urgence

ATTENDU l'appel d'offres AO VLB2021-05 – Services professionnels en ingénierie – Construction de la caserne incendie et centre des mesures d'urgence;

ATTENDU QU' que quatre (4) soumissions ont été reçues et trois (3) soumissions se sont qualifiées dans le cadre de cet

appel d'offres et dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin selon une évaluation pondérée:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
Services EXP Inc.	8.36	1
Blondin Fortin et Associés	7.07	2
FNX-Innov Inc.	4.96	3

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Services EXP inc. au montant de 162 775.86\$ \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Services EXP inc.** le contrat AO VLB2021-05 – Services professionnels en ingénierie – Construction de la caserne incendie et centre des mesures d'urgence et autorise la dépense de **162 775,86\$,** taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le surplus libre. Poste 59-111-00-000;

ADOPTÉ

2021-03-066

4.1.3.3 Octroi de contrat - Achat d'une pompe pour station de pompage

ATTENDU la nécessité de remplacer une pompe défectueuse à la station de pompage #3;

ATTENDU la demande de prix à deux entrepreneurs, qui ont fait les soumissions suivantes pour l'achat et installation de la pompe :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix, taxes incluses</i>
Pompex	47 401,60 \$
Pompes R. Fontaine	33 255,07 \$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à Pompes R. Fontaine pour l'achat et installation de la pompe;

Il est

Proposé par Ronald Myles

*Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde le contrat pour l'achat et installation d'une pompe à Pompes R. Fontaine pour la somme de **33 255,07 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même l'excédent affecté pour les égouts et le traitement des eaux usées (poste comptable # 59-132-00-000).

ADOPTÉ

2021-03-067

4.1.3.4 Octroi de contrat - Mâchoires de vie

ATTENDU QUE le Service incendie doit remplacer les mâchoires de vie;

ATTENDU la demande de prix à trois entrepreneurs, qui ont fait les soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Code 4 Fire & Rescue	51 255,86 \$
Aéro-Feu	51 696,21 \$
L'Arsenal	74 038,15 \$

ATTENDU la recommandation de Don Mireault, Directeur de la Sécurité publique et incendie d'octroyer le contrat pour l'achat des mâchoires de vie à Code 4 Fire & Rescue;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde le contrat pour l'achat des mâchoires de vie à Code 4 Fire & Rescue pour la somme de **51 255,86 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement de Ville de Lac-Brome et remboursée sur une période de sept (7) ans, à compter de l'année 2022.

ADOPTÉ

2021-03-068

4.1.3.5 Mandat de signature – Achat du domaine hydrique

ATTENDU la résolution 2021-02-039 mandatant le greffier de déposer une demande d'octroi de droits pour un bail hydrique pour le lot 3 938 883, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville fait sur ce lot un usage public à des fins non lucratives;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informe la Ville de la possibilité d'acheter le domaine hydrique en question pour le prix symbolique de 1\$;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le greffier, monsieur Owen Falquero à déposer, pour et au nom de la Ville, une Demande d'achat d'une parcelle du domaine public de l'état pour le lot 3 938 883, Cadastre du Québec, ainsi que de signer tout autre document requis pour donner effet à cette résolution;

QUE le Conseil accepte de maintenir un usage public à des fins non lucratives sur le lot 3 938 883.

ADOPTÉ

2021-03-069

4.1.3.6 Mandat de signature - Vente du 12-30 rue Elm

ATTENDU la résolution 2020-11-390 octroyant un contrat de courtier d'immeuble pour la vente du lot 4 267 445, Cadastre du Québec, numéro civique 12-30 rue Elm, Lac-Brome;

ATTENDU l'offre d'achat de Victoria Warehousing Inc au montant de 170 000,00\$, plus les taxes;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la vente du lot 4 267 445, Cadastre du Québec, au prix de 170 000,00\$, plus les taxes. L'acheteur paiera tout frais de notaire ou inscription;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, tout acte notarié, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-03-070

4.1.3.7 Mandat de signature - Initiation des procédures juridiques – 12-30 Rue Elm

ATTENDU la résolution 2021-03-069;

ATTENDU QU' une condition de la vente du lot 4 267 445 est que l'immeuble soit vacant;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le greffier, Owen Falquero d'initier toute procédure juridique nécessaire afin d'assurer que l'immeuble sis au 12-30 rue Elm, Lac-Brome, lot 4 267 445, Cadastre du Québec est vacant, ainsi permettant de procéder avec la vente dudit immeuble;

QUE le Conseil autorise le greffier, Owen Falquero de signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-03-071

4.1.3.8 Mandat de signature – Demande de Certificat d'autorisation – Projet de réfection des infrastructures de la rue Montagne

ATTENDU le projet de réfection des infrastructures de la rue Montagne;

ATTENDU la nécessité de demander un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville travaille en collaboration avec la compagnie Avizo Experts-Conseils dans ce projet;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise madame **Francesca Asfar** de la compagnie **Avizo Experts-Conseils** à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de réfection des infrastructures du secteur de la rue Montagne

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 3 498,00\$ pour la demande de certificat d'autorisation.

ADOPTÉ

2021-03-072

4.1.3.9 Mandat de signature – Achat du Lot 6 426 402

ATTENDU QUE le projet immobilier « Résidences du marché » localisé dans le secteur sud du village de Knowlton;

ATTENDU le désir du Conseil de créer un accès piétonnier sécuritaire afin de permettre aux résidents du secteur d'accéder au centre du village;

ATTENDU QUE le lot 6 426 402, Cadastre du Québec (lotissement de la partie nord du lot existant 6 360 420) permet un accès direct entre la rue Jean-Lapierre et le centre du village;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'achat du lot 6 426 402, Cadastre du Québec, au prix de 30 000,00\$, plus taxes;

QUE le vendeur paiera tous les frais de l'arpenteur et de l'enregistrement en lien avec le lotissement;

QUE la Ville paiera les frais de notaire et inscription de la vente auprès du Registre foncier pour la vente;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, tout acte notarié, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2021-05* (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de Ville de Lac-Brome);

QUE cette résolution est conditionnel à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du *Règlement 2021-05* (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de Ville de Lac-Brome).

ADOPTÉ

2021-03-073

4.1.3.10 Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires

ATTENDU QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Lac-Brome souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts

fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Lac-Brome :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

AUTORISE le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «*ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires*», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉ

2021-03-074

4.1.3.11 Mandat de signature – Entente de service - Gestion et promotion du marché public

ATTENDU QUE le Conseil désire renouveler l'entente avec Marché d'Ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour la saison 2021;

ATTENDU QUE Marché D'Ici gère le marché public depuis 2018, et accepte de continuer la gestion selon les termes de l'Entente de service, et ce, au montant de 26 650\$, plus taxes, avec l'ajout d'un montant additionnel de 5 000\$, plus taxes, considérant les mesures additionnelles nécessaires à cause de la pandémie Covid-19;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement total de 31 650\$ à Marché D'Ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour la saison 2021;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de service avec Marché D'Ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour

la saison 2021, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-03-075

4.1.3.12 Mandat de signature – Demande d'aide financière – Initiative canadienne pour les collectivités en santé

ATTENDU le programme Initiative canadienne pour les collectivités en santé financé par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Fondations communautaires du Canada;

ATTENDU QUE le projet subventionné est pour la création de plusieurs parcs éphémères sur le territoire de la Ville;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise madame Cynthia Brunelle, Directrice des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour les collectivités en santé*, ainsi que de tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

4.1.5 Divers

4.1.5.1 Immeubles en défaut de paiement de taxes municipales – Dépôt de la liste

Dépôt de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées de la municipalité n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 31 décembre 2020.

2021-03-076

4.1.5.2 Immeubles en défaut de paiement des taxes municipales - Vente (MRC)

ATTENDU le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 31 décembre 2020, lors de la présente séance du Conseil;

ATTENDU les recommandations de la trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la Ville pour lesquels les taxes municipales dues des années 2020 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

ATTENDU les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Ville d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au Conseil par la *Loi sur les cités et villes* en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

ATTENDU l'entente entre la Ville et la MRC de Brome-Missisquoi concernant la vente d'immeubles en défaut de paiement des taxes municipales;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2020 et antérieures le 10 juin 2021 ou à une autre date à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19. Par contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, ou en son absence, la préposée à la taxation, madame Mélissa Brock, la Ville peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres;

QUE le Conseil mandate la MRC de Brome-Missisquoi pour procéder à ladite vente, conformément à l'entente susmentionnée;

QUE cette procédure ne soit pas entreprise ou soit annulée dans les cas de terrains difficiles à vendre, de descriptions cadastrales incomplètes et dans certains cas particuliers qui seront présentés aux membres du Conseil en réunion de travail pour décision à la pièce;

QUE le Conseil autorise la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, ou en son absence, la préposée à la taxation, madame Mélissa Brock, à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Ville faisant l'objet de cette vente, la Ville n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le cas échéant, le montant de la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2021-03-077 4.2.1 Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025– Adoption

ATTENDU QUE l’avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-08 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;

ADOPTÉ

2021-03-078 4.2.2 Règlement 2021-09 remplaçant le règlement 2016-05 sur la sécurité incendie – Adoption

ATTENDU QUE l’avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-09 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 2021-09 remplaçant le règlement 2016-05 sur la sécurité incendie.

ADOPTÉ

2021-03-079

4.2.3 Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-07 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome;

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours conforme à la loi et d'en donner avis public.

ADOPTÉ

4.2.4 Règlement 2021-10 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 039 000\$ pour des travaux de reconstruction du barrage de l'étang du moulin de Ville de Lac-Brome) – Avis de motion/Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021, le Règlement 2021-10 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 039 000\$ pour des travaux de reconstruction du barrage de l'étang du moulin de Ville de Lac-Brome). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par M. Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de

règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

Le conseiller David Taveroff a noté qu'il y a eu une augmentation de l'activité pour les permis délivrés en 2021 par rapport à 2020, de près de 75%. La valeur de ces permis a augmenté de 793% (près de 10 millions de dollars à ce moment contre 1 million de dollars en 2020).

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2021-03-080 5.3.1 13 rue Hillside, lot 4 266 510, zone URA-18-K16 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution 21-016 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 13, rue Hillside, lot 4 266 510, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2021-03-081 5.3.2 50, rue Saint-Paul, lot 4 266 341, zone URA-23-K15 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution 21-017 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal au 50, rue Saint-Paul, lot 4 266 341, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

2021-03-082 5.3.3 199, ch. Lakeside, lot 4 266 371, zone URA-17-K15 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution 21-018 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal au 199, ch. Lakeside, lot 4 266 371, zone URA-17-K15.

ADOPTÉ

2021-03-083 5.3.4 22, rue Davignon, lot 4 266 418, zone URA-15-K15 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal;

ATTENDU la résolution 21-019 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment principal au 22, rue Davignon, lot 4 266 418, zone URA-15-K15.

ADOPTÉ

2021-03-084 5.3.5 376, ch. Knowlton, lot 4 266 269, zone UP6-6-K14 – district de Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution 21-020 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal au 376, ch. Knowlton, lot 4 266 269, zone UP6-6-K14.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 12h, le 1er mars 2021 dans le cadre d'une consultation écrite

2021-03-085 5.4.1 59, rue St-Andrew, lot 6 396 304, zone AFB-1-H11 – district Fulford-Bondville

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à implanter une résidence à 3.53 mètres de la ligne latérale de propriété;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation pour la zone AFB-1-H11 du règlement de zonage 596 fixe la marge latérale minimale à 4.5 mètres pour le terrain concerné;

ATTENDU QUE le promoteur du développement immobilier n'est pas en opposition avec la demande;

ATTENDU la résolution 21-010 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre à implanter une résidence à 3.53 mètres de la ligne latérale de propriété au 59, rue St-Andrew, lot 6 396 304, zone AFB-1-H11.

ADOPTÉ

2021-03-086

5.4.2 13, rue St-Jude, lot 3 939 174, zone UV-4-I12 – district de Fulford-Bondville

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'une résidence et d'une piscine creusée à des distances respectives de 5.79 mètres et de 8,79 mètres d'un milieu humide;

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage 596 interdit tous travaux, construction et ouvrage dans la bande riveraine de 10 mètres du milieu humide;

ATTENDU QU' un certificat d'autorisation du ministère a été obtenu pour travailler dans le milieu humide et que la dérogation vise à permettre les travaux dans la bande riveraine des milieux humides résiduels, qui sont catégorisés comme étant un milieu humide est de faible valeur écologique;

ATTENDU QUE la demande renferme un volet environnemental et que le Comité consultatif de l'environnement recommande d'accepter la demande;

ATTENDU QUE la réglementation municipale limite grandement les possibilités d'implantation du bâtiment ailleurs sur le lot;

ATTENDU la résolution 21-011 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 5.79 mètres d'un milieu humide au 13, rue St-Jude, lot 3 939 174, zone UV-4-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre l'implantation d'une piscine creusée à une distance de 8,79 mètres d'un milieu humide au 13, rue St-Jude, lot 3 939 174, zone UV-4-I12;

ADOPTÉ

2021-03-087

5.4.3 285, chemin Brome, lot 6 015 402, zone AF-12-F8 – district de West-Brome – Iron Hill

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'emplacement d'un bâtiment agricole localisé à 1.07 mètre de la ligne arrière de lot;

ATTENDU QUE l'article 140 du règlement de zonage 596 fixe la marge arrière minimale à 7.6 mètres pour un bâtiment agricole sans animaux;

ATTENDU QUE la propriété voisine appartient également au demandeur;

ATTENDU la résolution 21-012 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à régulariser l'emplacement d'un bâtiment agricole localisé à 1.07 mètre de la ligne arrière de lot au 285, ch. Brome, lot 6 015 402, zone AF-12-F8.

ADOPTÉ

2021-03-088 5.4.4 303, ch. Lakeside, lot 6 410 904, zone UV-12-I17 – district de Knowlton-Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à rehausser la toiture du garage à 7.6 mètres de haut;

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire en périmètre urbain à 6 mètres;

ATTENDU QUE l'emplacement du garage sera sous le niveau du chemin et que le garage sera peu visible grâce à la bande de végétation entre le chemin et l'emplacement du garage;

ATTENDU la résolution 21-013 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à rehausser la toiture du garage à 7.6 mètres de haut; au 303, ch. Lakeside, lot 6 410 904, zone UV-12-I17

ADOPTÉ

2021-03-089 5.4.5 468, ch. Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13 – district de Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'aménagement d'un stationnement occupant 64.5% de la cour avant;

ATTENDU la demande du Demandeur de reporter la demande de dérogation mineure;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil reporte la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTÉ

2021-03-090

5.5 DEMANDES À LA CPTAQ

5.5.1 Lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, et 3 940 092, Zone RF-16-L10, district de West-Brome Iron Hill - Amendement

ATTENDU la résolution 2021-02-53, dans laquelle le Conseil a appuyé la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, et 3 940 092, Cadastre du Québec, Zone RF-16-L10.

ATTENDU QUE la demande comprenait aussi une demande pour permission de couper des érables sur une superficie de 5 000 mètres carrés dans une érablière;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, 3 940 092, Cadastre du Québec, Zone RF-16-L10;

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant la permission de couper des érables dans une érablière sur une superficie de 5 000 mètres carrés aux lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, et 3 940 092, Cadastre du Québec, Zone RF-16-L10.

ADOPTÉ

2021-03-091

5.5.2 Lots 4 203 034 et 3 940 470, Zone AF-11-K8, district de West-Brome – Iron Hill

ATTENDU le dépôt à la CPTAQ d'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole des lots 4 203 034 et 3 940 470, Cadastre du Québec, Comté de Brome;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ pour l'aliénation d'un terrain agricole des lots 4 203 034 et 3 940 470, Cadastre du Québec, Comté de Brome;

ADOPTÉ

2021-03-092

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

5.6.1 468, ch. Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13 – district de Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement du lot 4 267 449 afin de construire deux immeubles résidentiels;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

ATTENDU la résolution 21-015 du CCU et sa recommandation d'exiger une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain du lot 4 267 449 visé par cette demande.

ADOPTÉ

2021-03-093

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.7.1 Lot 5 578 711, Zone UC-4-L13, district de Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à créer une nouvelle zone pour le lot 5 578 711 à rue Julien;

ATTENDU la demande du Demandeur de reporter la demande de changement de zonage;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil reporte la demande de changement de zonage à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTÉ

2021-03-094

5.8 PPCMOI

5.8.1 513, chemin de Knowlton, lot 4 266 023, zone UC-4-L13, district Knowlton/Victoria

ATTENDU la demande du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 513, chemin Knowlton, lot 4 266 023;

ATTENDU QUE selon la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 en lien avec la pandémie Covid-19, la Ville a tenu une consultation écrite de 16 jours (du 10 au 26 février 2021) qui a remplacé la consultation publique présentielle normalement prévue par la loi;

ATTENDU QUE lors de la consultation écrite la Ville a reçu des questions et commentaires des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville et le demandeur aimeraient avoir l'opportunité de répondre aux questions et commentaires soumis;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil reporte la décision sur l'adoption du Second projet du PPCMOI;

QUE le Conseil demande au Greffier de continuer le processus de consultation publique pour ce projet.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Lee Patterson mentionne que les températures variables pendant cette saison hivernale font en sorte que la profondeur de la glace sur le lac est moindre cet hiver par rapport à la moyenne. Il demande à quiconque qui s'aventure sur le lac d'être très prudent.

2021-03-095

6.2 Rapport annuel du DSSI – Schéma de couverture des risques

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016 ;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport d'activités annuel 2020, An 4 a été complété par le directeur du service de Sécurité publique et Incendie de Ville de Lac-Brome ;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020, An 4 ;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le rapport d'activités annuel 2020, An 4 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

8.2 Demandes de contribution financière

2021-03-096

8.2.1 Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités des organismes suivants:

- Knowlton Literary Festival : **8 000\$**
- Tour des Arts : **4 000\$**
- Massey Vanier Scholarship Fund **500\$**
- Fonds d'excellence Massey-Vanier Inc. **500\$**
- Publicité pour l'album des finissants – Massey Vanier High School **200\$**

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions écrites posées lors de la première période de questions

2021-03-097 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 18h05

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier